

## **Attestation de résidence à Lanzarote et La Graciosa**

Lorsqu'il est nécessaire de justifier de la condition de résident à Lanzarote et La Graciosa, l'un des documents suivants devra être présenté, le cas échéant, au personnel de la Fondation qui en ferait la demande :

1. Document national d'identité (DNI) en format physique ou digital.
2. Document national d'identité (DNI) en format physique ou digital + Certificat de résidence.
3. Passeport ou document d'identité de votre pays en format physique + Certificat de résidence.
4. Certificat du registre des citoyens de l'Union + Passeport ou Document d'identité de votre pays en format physique + Certificat de résidence.

### **Conditions générales :**

- Les documents présentés doivent permettre de **vérifier l'identité du titulaire**.
- Si le document officiel **n'inclut pas de photo**, vous devez présenter un document officiel supplémentaire avec photo en format physique, afin de vérifier votre identité.
- Les **copies ou photos de documents et les documents non officiels** ne seront pas acceptés.
- La Fondation se réserve le droit de **vérifier l'authenticité** des documents présentés.